

Bruxelles, le 7 septembre 2023
(OR. en)

12727/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0297(BUD)

FIN 901

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12406/23 (COM(2023) 381 final)
Objet:	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Roumanie et à l'Italie à la suite de catastrophes naturelles survenues en 2022, ainsi qu'à la Turquie à la suite des tremblements de terre survenus en février 2023 – <i>Approbation</i>

1. Le 23 août 2023, la Commission a transmis au Conseil une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), accompagnée de la proposition de virement de crédits n° DEC 10/2023¹.

¹ Doc. 12407/23.

2. L'objectif de cette proposition est de mobiliser le FSUE pour un montant total de 454,8 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement, à savoir:
 - 33,9 millions d'euros pour venir en aide à la Roumanie à la suite d'une sécheresse sévère et de grande ampleur, avec trois pics principaux, respectivement à la fin du mois de mars, à la mi-avril et en juillet-août 2022;
 - 20,9 millions d'euros pour venir en aide à l'Italie à la suite des pluies intenses qui ont entraîné des inondations fluviales et soudaines, touchant les régions du centre de l'Italie en septembre 2022; et
 - 400 millions d'euros pour venir en aide à la Turquie à la suite des tremblements de terre majeurs qui ont touché le sud de la Turquie dans les régions de Kahramanmaraş et de Hatay en février 2023.
3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition lors de sa réunion du 7 septembre 2023 et a été en mesure de l'approuver.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord sur le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, dont le texte figure dans le document 12729/23.
